

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025
VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2025.

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : _____

Adresse / siège : _____

Numéro d'entreprise¹ : _____

Représentée par² : _____

Propriétaire de _____ actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "**Société**").

déclare par la présente voter avec _____ de ses actions dans le sens indiqué ci-après sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le **30 juin 2025, à 10 heures**, au siège de la Société.

ORDRE DU JOUR	VOTE ³		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	Oui	Non	Abstention

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour.

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 de 16 385,60 EUR comme suit : Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 :16 385,60 EUR Dont l'affectation serait la suivante : Au compte "Perte reportée" : 16 385,60 EUR Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué : Compte "Perte reportée" : (1 735 531,65) EUR	Oui	Non	Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

<p>8. Décharge au commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Prise de connaissance de la fin du mandat du commissaire et renouvellement du mandat du commissaire.</p> <p><i>Sur proposition du Conseil d'Administration, proposition de renouveler le mandat du commissaire de la Société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), dont le siège est situé Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles, section francophone, sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Benjamin HENRION, réviseur d'entreprises (A02251), pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2027, et de fixer les émoluments du commissaire à la somme annuelle fixe de 75.450 EUR HTVA (soumis annuellement à indexation) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes statutaires et consolidés.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.</p> <p><i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2025, une somme globale de 15.000 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i></p>	Oui	Non	Abstention

Ce formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2025** par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Fait à _____, le _____ 2025.

Signature(s)